ARRÊTÉ DU MAIRE
2025/ADM/N°052
en date du 3 juin 2025
portant sur la vente au déballage

Le MAIRE de la COMMUNE de NAINTRÉ,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2212-2 et suivants ;

VU le code du commerce notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 et suivants ;

VU l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;

VU l'article L.121-15 du code de la consommation ;

Considérant la demande d'autorisation de vente au déballage par Mme Dominique MINEREAU ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation, sollicitée par Mme Dominique MINEREAU est accordée pour l'activité de vente au déballage : vide-grenier.

Article 2 : La demande est accordée pour une durée de 3 jours : du 7 juin 2025 au 9 juin 2025

Article 3 : le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la vente.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- Monsieur le Maire de Naintré,
- Monsieur le chef de Brigade de la gendarmerie de Naintré,
- Mme Dominique MINEREAU

Fait à Naintré, le 3 juin 2025

Le Maire
Christian MICHAUD

MAIRIE DE NAINTRÉ 86530

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux devant M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être porté contre la présente décision devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant sa publication ; le recours devant M. le Maire suspendant ce délai.

cerfa

13939*01

Réinitialiser

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : MINEREAU Dominique

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET : | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse : n° 35 Voie : Rue

Complément d'adresse : De la Bachellerie

Code postal : 8 6 5 3 0 Localité : NAINTRE

Téléphone (fixe ou portable) : 0 6 0 3 8 6 7 1 2 2

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : 35 rue de la Bachellerie 86530 NAINTRE

Marchandises vendues : neuves ☐ occasion ☒

Nature des marchandises vendues : Vêtements enfants, Puériculture, jouets

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : 7 juin 2025 Date de fin de la vente : 9 juin 2025

Durée de la vente (en jours) : 3

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) MINEREAU Dominique , certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : 30 Mai 2025

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : 02/06/25 N° d'enregistrement :

recommandé avec demande d'avis de réception

remise contre récépissé

Observations :